

**Parrainez vos
collègues et réduisez
votre cotisation.**

Epauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé

<http://nordetpasdecalais.spelc.fr>

L'adhésion au Spelc Nord et Pas-de-Calais vous assure, pour 1 an, * de date à date :

- **Une défense de vos droits** : intervention de votre représentant auprès : du Rectorat, de la DDEC, des chefs d'établissements, des OGEC, Ministère de l'Agriculture, DRAAF, CREAP...
- **Une réponse rapide aux questions** envoyées à votre représentant.
- **La protection juridique étendue** (recours et défense) dans le cadre des activités professionnelles (et de certaines activités bénévoles pour les retraités). N'oubliez pas de vous inscrire sur <http://vos-avantages.saint-christophe-assurances.fr/spelc>
- **Une information exhaustive** : publications nationales (l'Éducateur Chrétien), lettres d'informations régulières.
- La possibilité d'obtenir une **évaluation de votre future retraite**.
- Un **accès codé aux ressources en ligne** sur le site www.spelc.fr
- **Des tarifs préférentiels de la part des partenaires du Spelc** : MNEC et MSC (santé, habitation, automobile...), CSF (exonération entrée)
- **pour les retraités** : un abonnement au « **Courrier des retraités** », 4 numéros par an édités par la **FNAR** (Fédération Nationale des Associations de retraités – www.fnar.info)

La cotisation syndicale annuelle bénéficie d'un crédit d'impôt sur le revenu de 66 %.

Exemple : une cotisation à 90 € vous coûte réellement 30 €.

(si vous n'êtes pas imposé, le fisc vous rembourse 60 €)

Si vous êtes aux frais réels, vous pouvez inclure la cotisation dans les frais.

Dans les 2 cas, il faut penser à la déclarer.

PARRAINAGE

Je parraine M, Mme, Mlle :,
nouvel(le) adhérent(e) (la personne ne doit jamais avoir été adhérente au Spelc 59/62 par le passé ou ne pas avoir réadhéré depuis plus de 5 ans), **enseignant ou personnel OGEC**...

Je joins son bulletin d'adhésion et sa cotisation au mien.

(Si vous souhaitez un bulletin supplémentaire, demandez-le nous ou bien photocopiez celui-ci.)

Je réduis donc ma propre cotisation de 20 € par collègue parrainé.

Modalités d'adhésion :

Déterminez votre cotisation annuelle à l'aide du tableau ci-dessus et retournez ce bulletin au trésorier (adresse ci-dessous) accompagné :

- soit d'un règlement par virement **bancaire** en utilisant notre IBAN : FR76 3000 3029 9300 0500 9692 035
- soit de l'autorisation de prélèvement (au verso) datée et signée.
- soit de votre règlement par chèque(s), daté(s) de ce jour avec dates d'encaissement souhaitées au verso.
- soit d'un règlement par CB (avec l'aide d'Hello Asso que vous êtes libre de soutenir à la fin du processus de paiement).

Montant de votre cotisation : €

Prélèvement automatique Je souhaite le renouvellement automatique de mon adhésion chaque année au 01/09. Cf verso

Virement bancaire carte bancaire chèque(s) à l'ordre du « **Spelc 59/62** »

Par courrier : **M le Trésorier Spelc 59/62, 51 rue C GUERIN 59710 ENNEVELIN**

Complétez les informations au-dessus et au dos de ce bulletin ou bien adhérez en ligne en flashant ce QR code



Montant de la cotisation ENSEIGNANTS	Cotisation annuelle
Indice inférieur à 450	75,00 €
Indice compris entre 451 et 500	90,00 €
Indice compris entre 501 et 550	105,00 €
Indice compris entre 551 et 600	120,00 €
Indice compris entre 601 et 650	135,00 €
Indice compris entre 651 et 700	150,00 €
Indice au-delà de 700	170,00 €

Chefs d'établissements ou personne ayant plusieurs employeurs :
cotisation du salaire le plus élevé + 30 €

Vous êtes à temps incomplet :

Cotisation au prorata du temps de travail avec un minimum de 60 €.

Retraités : Stagiaires : Suppléants :	Cotisation unique 65 €
Cotisation couple :	Cotisation du salaire le plus élevé plus 50 €
Montant de la cotisation SALARIÉS OGEC et droit privé agricole	Cotisation annuelle
Salaire inférieur à 1 000 €	60 €
Salaire de 1 001 à 1 500 €	70 €
Salaire de 1 501 à 2 000 €	90 €
Salaire de 2001 à 2 200 €	110 €
Salaire supérieur à 2 200 €	130 €

